



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DU JURY
CAFIPEMF
-SESSION 2023-**

Préambule :

Au-delà d'un rappel de l'essentiel des textes officiels encadrant l'organisation de cette certification, ces rapports de jurys se veulent être des synthèses des remarques et une aide aux candidats qui souhaitent poursuivre une évolution de carrière et s'appuyer sur des orientations pour préparer cette épreuve.

L'académie de Guyane a besoin de formateurs qui ont besoin d'être accompagnés et formés afin d'offrir le meilleur au suivi et à l'accompagnement des PES, des contractuels et des enseignants débutants ou non.

De ce fait, une fois la vérification des conditions requises, il est important de souligner que les candidats se présentant à cette certification sont souvent jeunes dans le métier ou riches d'expériences diverses vécues sur d'autres territoires. Cette hétérogénéité oblige à une personnalisation des parcours pour la montée en compétences de chaque candidat qui doit garder confiance en son projet et accepter les nombreuses remises en question inhérentes à la passation de cette certification.

Je tiens à remercier chacun des acteurs mobilisés par cette certification : les personnels administratifs de la Division des Examens et Concours, les membres des jurys et les participants à la formation que sont notamment les Inspecteurs de l'Éducation Nationale en charge d'une circonscription, les Conseillers Pédagogiques, les formateurs académiques ainsi que les formateurs de l'INSPÉ.

Pour la Présidente du jury

La vice-présidente du jury

Marilyne MARMOT-CHAUVET, A-DASEN

CAFIPEMF ADMISSION

Bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021. NOR : MENE2115553C Circulaire du 19-5-2021. MENJS

Ce rapport se compose de trois parties :

- Structure de la certification Cafipemf
- Données statistiques
- Commentaires et recommandations

□ **Structure de l'examen Cafipemf**

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur comprend deux épreuves d'admission. Il n'y a pas d'épreuve d'admissibilité.

La première épreuve d'admission est constituée de deux séquences : un temps d'enseignement en classe assuré par le candidat en présence du jury et un temps d'entretien du candidat avec le jury, immédiatement après le temps d'enseignement.

La seconde épreuve d'admission est constituée de quatre séquences. Elle consiste, en présence du jury, en l'observation par le candidat d'une séance de classe menée par un enseignant titulaire ou stagiaire, immédiatement suivie de l'analyse de la séance avec l'enseignant de la classe, puis la production par le candidat d'un rapport de visite, suivie d'un entretien du candidat avec le jury.

Cette seconde épreuve se déroule pour tous les candidats dans le délai d'un mois après la première épreuve.

□ DONNÉES STATISTIQUES

Nombre de candidats inscrits : **70**

Nombre de candidats présents : **61**

Nombre de désistements : **9**

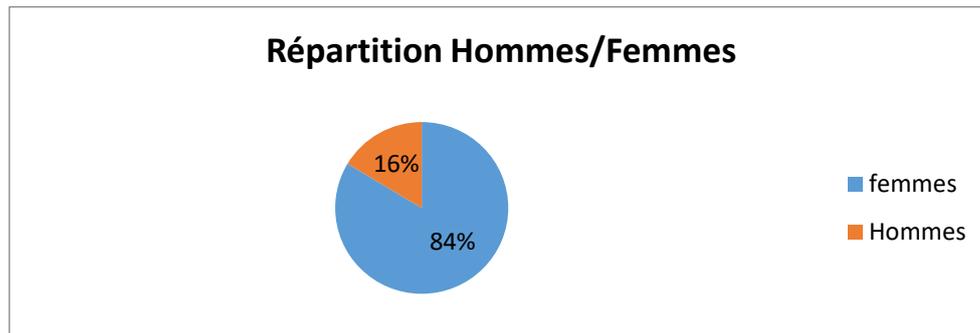
Historique et évolution des présences

Admis						
2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
11 candidats sur 27	8 candidats sur 15	8 candidats sur 16	9 candidats sur 14	19 candidats sur 34	20 candidats sur 46	27 candidats sur 61
40,74%	53,33%	50%	64,28%	55,88%	43,47%	44,26%

Une année avec un nombre important de candidats au regard des nouvelles modalités de passation du CAFIPEMF, notamment l'absence de rédaction d'un mémoire et le retour de l'épreuve d'enseignement en classe.

Répartition des femmes et des hommes inscrits

femmes	Hommes
51	10
84%	16%

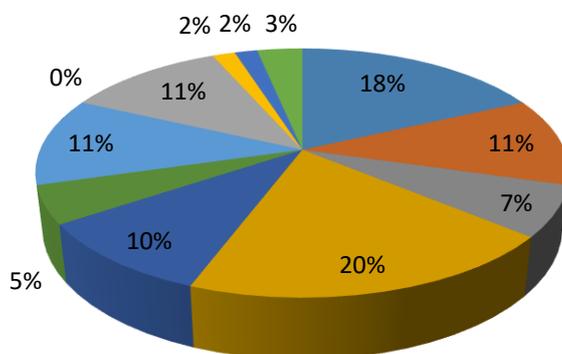


Répartition des candidats présents par circonscription :

Circonscriptions	Nombre de candidats	%
Cayenne 1	11	18,03%
Cayenne 2	7	11,48%
Matoury Régina Oyapock	4	6,56%
Matoury Rémire Montjoly	12	19,67%
Kourou 1	6	9,84%
Kourou 2	3	4,92%
SLM1	7	11,48%
SLM2	0	0,00%
SLM3	7	11,48%
MARONI	1	1,64%
CASNAV	1	1,64%
ASH	2	3,28%
	61	

Répartition des candidats par circonscription

- Cayenne 1
- Matoury Régina Oyapock
- Kourou 1
- SLM1
- SLM3
- Cayenne 2
- Matoury Rémire Montjoly
- Kourou 2
- SLM2
- MARONI



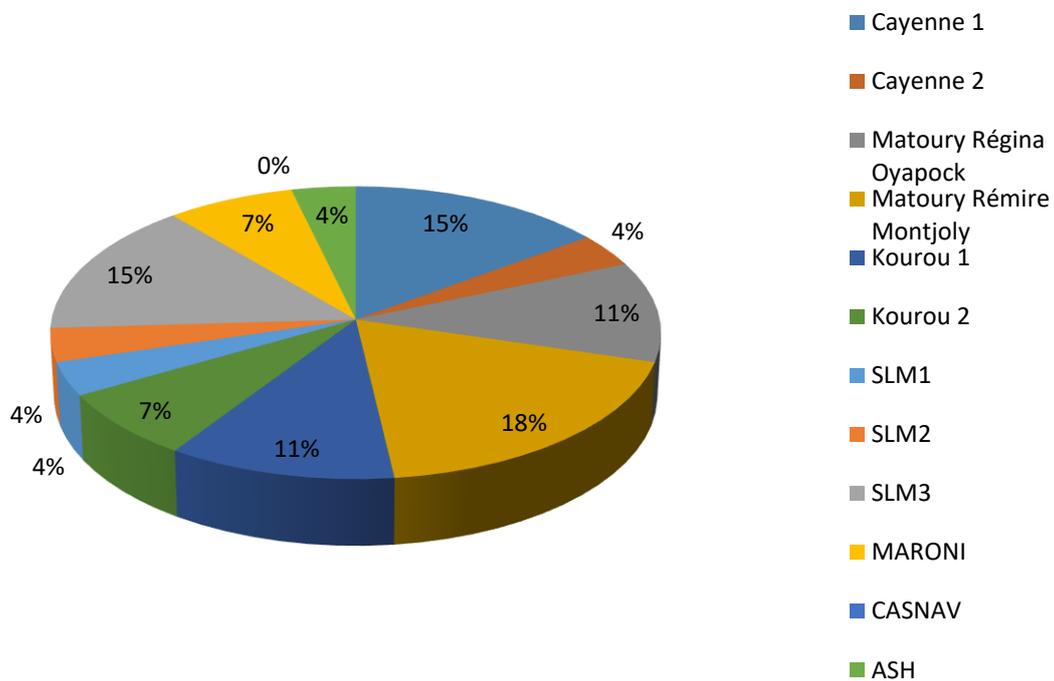
Répartition des candidats ayant eu un aménagement à la 1^{ère} épreuve

8 Candidats sur 61 ont bénéficié d'un aménagement pour la première épreuve soit 13% des candidats.

Répartition des années d'inscription

Première présentation	Seconde présentation	Troisième présentation	Total
34	23	4	61
55,74%	37,70%	6,56%	

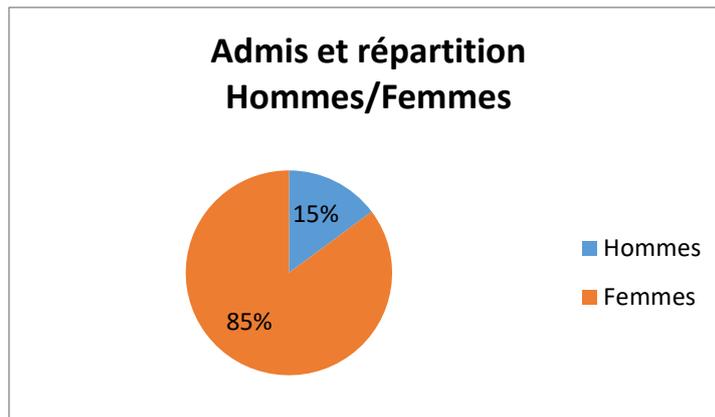
Répartition des candidats admis par circonscription



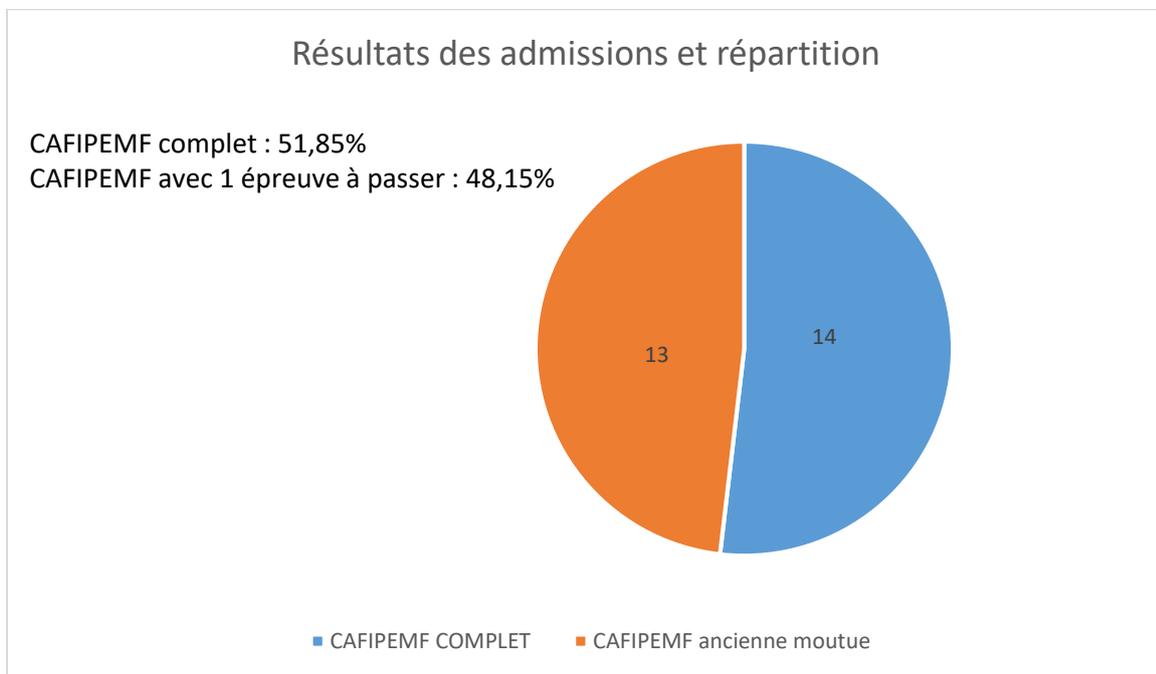
Circonscriptions	Nombre de candidats	%
Cayenne 1	4	14,81%
Cayenne 2	1	3,70%
Matoury Régina Oyapock	3	11,11%
Matoury Rémire Montjoly	5	18,52%
Kourou 1	3	11,11%
Kourou 2	2	7,41%
SLM1	1	3,70%
SLM2	1	3,70%
SLM3	4	14,81%
MARONI	1	3,70%
CASNAV	1	3,70%
ASH	1	3,70%

Admis et répartition Hommes/femmes

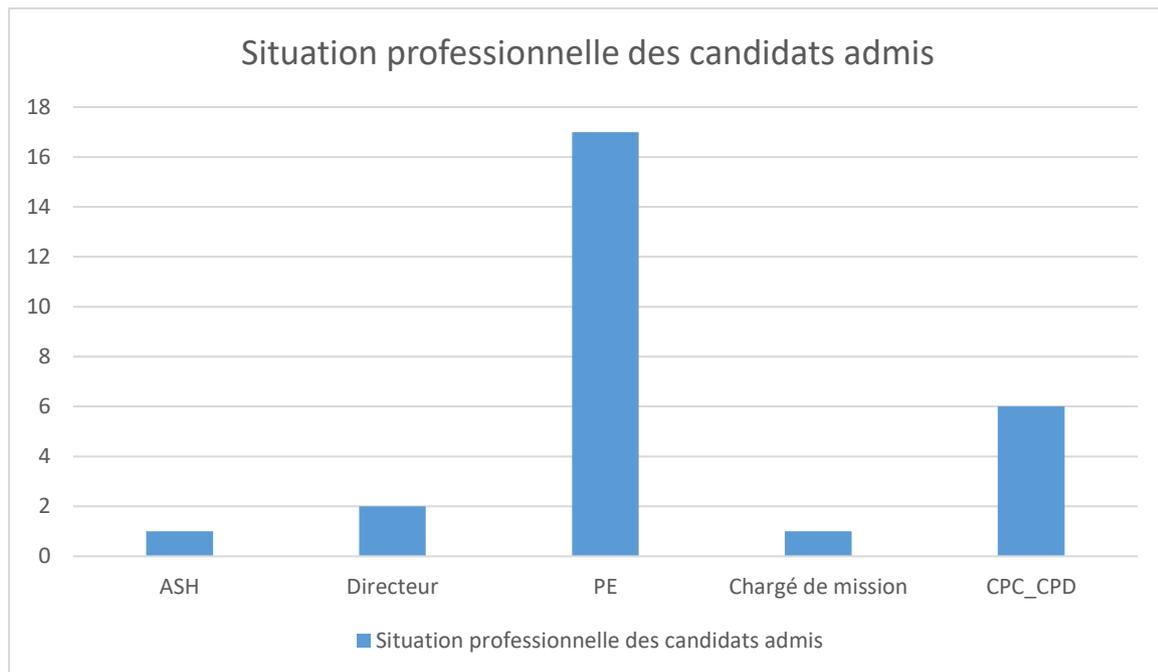
Hommes	Femmes	
4	23	27
14,81%	85,19%	



Résultats des admissions et répartition en pourcentage



Situation professionnelle des candidats admis



Soit :

- ASH : **3,70%** des candidats admis
- Directeur : **7,40%** des candidats admis
- PE : **63%** des candidats admis
- Chargé de missions : **3,70%** des candidats admis
- CPC-CPD : **22,20%** des candidats admis

Le nombre de professeurs des écoles reste la catégorie professionnelle, la plus élevée à passer cette certification du CAFIPEMF. Cette répartition donne une grande place à la préparation du candidat et non à ses expériences professionnelles.

□ Commentaires et recommandations

Bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021. NOR : MENE2115553C Circulaire du 19-5-2021. MENJS

Cette certification ne présente aucune épreuve d'admissibilité mais uniquement deux sessions d'admission.

Les membres du jury disposent de grilles d'évaluation nationales pour chacune des épreuves dans l'annexe 2 de la circulaire.

Il est à noter la proposition d'une épreuve complémentaire facultative de spécialisation à partir de la liste suivante : arts visuels, éducation physique et sportive, éducation musicale, enseignement en maternelle, enseignement en numérique, langues et cultures régionales, langues vivantes étrangères, histoire-géographie enseignement moral et civique, sciences et technologie.

Les deux dernières spécialisations sont nouvellement inscrites au CAFIPEMF cependant ce n'est qu'après trois années d'exercice en qualité de conseiller pédagogique ou de maître formateur du premier degré, que les titulaires du Cafipemf peuvent se présenter à une épreuve facultative en vue d'obtenir une attestation complémentaire de spécialisation.

La première épreuve d'admission est constituée de deux séquences :

1. Temps d'enseignement en classe assuré par le candidat en présence du jury
2. Temps d'entretien du candidat avec le jury, immédiatement après le temps d'enseignement.

Il est demandé au candidat de mettre à la disposition du jury le ou les documents de préparation du temps d'enseignement qu'il conduit et tout autre document qu'il jugera utile pour l'aider à apprécier cette séquence. L'entretien consiste en un échange permettant au candidat, notamment, d'explicitier ses choix concernant le temps d'enseignement observé par le jury.

Durant cet entretien, le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse de sa propre pratique, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice, à proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Il est à noter que le niveau de classe est celui du candidat et que celui-ci choisit s'il présentera une séance d'enseignement en français ou en mathématiques. En maternelle, l'on s'appuiera sur une séance en activités langagières pour le français ou la construction du nombre en mathématiques.

Ce choix est déterminant car il conditionne la suite des épreuves : le candidat poursuivra dans un cycle inverse (maternelle ou élémentaire) et s'obligera à analyser du français ou des mathématiques suivant ce qui aura été présenté lors de l'épreuve 1.

Commentaires des membres du jury pour l'épreuve 1 :

Les 2 séquences de la première épreuve ont bien été préparées, cependant, il est important de souligner que certains ont eu quelques difficultés à expliciter leur choix pédagogique au regard des élèves sous leur responsabilité, peu de référence au socle commun de connaissances de culture et de compétences en lien avec la leçon présentée.

Il a été souvent mentionné le manque de maîtrise de la didactique du français et des mathématiques. La préparation requière que le candidat se penche sur les guides en français et en mathématiques téléchargeables sur EDUSCOL. Il est essentiel que le candidat explicite ses choix à la lumière de sa connaissance des élèves, de la didactique et de la recherche notamment des neurosciences, qui éclairent sur la manière dont un enfant apprend et par conséquent sur ce qui peut être mis en œuvre sur le plan pédagogique afin de répondre aux besoins des élèves.

Il conviendra au candidat d'être simple et structuré à partir de connaissances didactiques et de mises en œuvre pédagogiques.

Les membres du jury ont fait remarqué que certains candidats avaient une difficulté à prendre du recul sur leur propre pratique. Il s'agit là d'une pratique quotidienne à s'imposer lors de la préparation d'une séance : quel est l'objectif de ma séance ? Comment vais-je le présenter aux élèves ? Vais-je le présenter de la même manière à tous les élèves ? Etc.

Autant de questions qu'il convient de se poser pour aborder cette épreuve dans les meilleures conditions possibles. Le candidat doit pouvoir argumenter chacun de ses choix pédagogiques afin de mettre en exergue les compétences professionnelles du formateur à travers les 4 domaines de compétences :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser – Évaluer

- Les candidats parviennent à maintenir un climat de classe propice aux apprentissages (gestion des élèves perturbateurs, socialisation des élèves, mise en activité...)
- Le candidat ne favorise pas l'implication cognitive de tous les élèves. La différenciation pédagogique n'est pas mise en œuvre de manière efficiente.
- Dans les pratiques, le candidat n'adopte pas une pédagogie explicite (manipulation, passation des consignes, temps de synthèse après l'activité, aspect méthodologique, savoir-faire à maîtriser pour l'élève qui en a besoin) afin de donner du sens aux apprentissages et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre élèves.
- Les difficultés scolaires des élèves ne sont pas suffisamment prises en compte dans la préparation des séances, ni durant la séance.
- Les notions clés de l'ensemble des domaines d'enseignement sont partiellement maîtrisées.
- Les interactions langagières relevées sont sous-exploitées notamment en maternelle
- Des difficultés persistent lors des passations de consignes et la réponse pédagogique apportée n'est pas adaptée aux difficultés relevées durant la séance.
- La séance proposée n'est pas pensée dans sa globalité et ne reflète pas des modalités de travail qui permettraient de cerner le panel des gestes professionnels de l'enseignant, futur formateur.

Recommandations aux candidats :

- Martyriser sa propre fiche de séance avant l'épreuve ;
- Préparer son entretien avec le jury au regard de la fiche de séance et des observations faites lors de la séance ;
- Développer des compétences réflexives sur sa propre pratique à partir des verbes suivants : penser, concevoir, élaborer, mettre en œuvre, animer, accompagner, observer, analyser et évaluer ;
- Maîtriser la didactique de la discipline présentée : français ou mathématiques
- S'inscrire dans un dialogue avec le jury ;
- Maîtriser les phases du processus d'apprentissage ainsi que l'organisation temporelle de la séance mise en œuvre.
- Connaître de manière approfondie les domaines d'enseignement, situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques sur les apprentissages fondamentaux.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Proposer une mise en œuvre qui favorise la communication au sein du groupe classe et les différents types d'oraux : Le langage doit être modélisant et adapté à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage.
- Construire une fiche d'évaluation visant à prendre du recul sur sa séance.

Aménagement de la première épreuve d'admission pour les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique : deux séquences

1. Observation par le jury d'une séance collective animée par le candidat dans le cadre de son contexte d'exercice professionnel.
2. Entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'animation observé.

Le jury apprécie la capacité du candidat à animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée, à proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles, des prolongements possibles.

L'entretien consiste en un échange permettant au candidat d'explicitier ses choix d'animation et de conduire une analyse du déroulement de l'action menée. Le jury évalue la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

La première séquence consiste en une observation par le jury d'une séance liée à l'exercice professionnel du candidat :

- Animation d'une action de formation professionnelle collective pour les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de CPC ;
- Animation d'une réunion de nature pédagogique pour les directeurs d'école : en particulier conseil des maitres, conseil de cycle, conseil école-collège ;
- Il s'agit là encore pour le candidat d'exprimer sur quels enseignements disciplinaires : français ou mathématiques il désire présenter cette épreuve.

Il s'en suit un entretien qui deviendra, au-delà des contenus didactiques et pédagogiques, un support pour la suite de l'évaluation autour des gestes professionnels conduisant à une démarche de formateurs : recentrer – organiser – réguler – entendre et prendre en compte – analyser – proposer....

Commentaires des membres du jury

- L'animation pédagogique, son organisation est respectée et le public présent participe ;
- Une préparation sérieuse même si certains ont du mal à prendre de la distance quant à leur pratique et à adopter la posture du formateur en devenir ;
- Le candidat de l'action de formation, est assez à l'aise dans cet exercice mais il n'y a pas eu beaucoup de place laissée à la prise en compte du point de vue du public. Cela s'explique certainement par un temps d'animation très contraint.

Recommandations aux candidats :

- Gérer son temps : ne pas dupliquer une animation de trois heures sur un espace d'une heure ;
- Diversifier l'activité des stagiaires et prévoir la participation de chacun ;
- Annoncer les objectifs et synthétiser les contenus ;
- Poser une problématique claire et la traiter ;
- Être à l'écoute du public ;
- Proposer des outils, des démarches, des supports, des prolongements possibles ;
- Penser à la participation de chacun, valoriser les enseignants, s'obliger à un produit fini pour les réunions ;
- Proposer une évaluation aux participants de l'animation ou de la réunion.

La seconde épreuve d'admission est constituée de quatre séquences :

1. Observation par le candidat d'une séance de classe, menée par un enseignant titulaire ou stagiaire, en présence du jury, immédiatement suivie de la séquence 2 ;
2. Analyse de la séance de l'enseignant de la classe avec le candidat ;
3. Production par le candidat d'un rapport de visite, suivie de la séquence 4 ;
4. Entretien du candidat avec le jury.

Cette phase de l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé, à ordonner et hiérarchiser ses remarques, à formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et à s'assurer de leur compréhension, à proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée en séquence 2.

Il permet au jury d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

1. Observation par le candidat d'une séance de classe, menée par un enseignant titulaire ou stagiaire, en présence du jury, immédiatement suivie de la séquence 2
2. Analyse de la séance de l'enseignant de la classe avec le candidat

Commentaires des membres du jury

- Les connaissances des candidats ne sont pas opérationnalisées dans la conception des séances, en lien avec les axes suivants :
 - ✓ Didactique ;
 - ✓ Démarche d'enseignement de lecture ;
 - ✓ La résolution de problèmes ;
 - ✓ La connaissance du nombre ;
 - ✓ Le langage oral (découverte d'album).
- Pédagogiques
 - ✓ Prise en compte du contexte social des élèves ;
 - ✓ Mise en œuvre d'un enseignement suffisamment explicite pour susciter l'engagement des élèves et l'accès aux savoirs ;
 - ✓ Difficultés à dégager, à prioriser et à hiérarchiser les 2 ou 3 points qui permettraient, à l'enseignant observé, de modifier sa séance dans le but d'améliorer l'apprentissage de ses élèves ;
 - ✓ Les questions posées par les candidats invitent les enseignants à décrire leurs actions mais génèrent peu l'entrée dans une analyse réflexive de leur pratique de manière approfondie ;

- ✓ L'analyse reste trop souvent descriptive : L'activité de l'enseignant ainsi que le temps d'activité cognitive des élèves dans les situations proposées ne sont pas suffisamment analysées dans la perspective d'une amélioration de l'apprentissage, de l'enseignement et des gestes professionnels ;
- ✓ Les candidats se placent dans la posture d'un enseignant expert mais ne développent pas suffisamment la posture de formateur : celui qui amène l'autre à se poser des questions et à trouver une solution.

Recommandations aux candidats :

- Maîtriser les objectifs, contenus, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation de la séance ;
- S'entraîner et s'exercer à s'entretenir pour faire rentrer l'enseignant dans l'analyse pour l'amener à des dialectiques, à des réflexions pertinentes au regard des processus qui permettent aux élèves d'apprendre ;
- Poser des questions qui invitent les enseignants, au-delà de la description, à générer une entrée dans l'analyse réflexive de la pratique de manière approfondie ;
- S'appuyer sur une trame qui puisse répondre aux différents items de l'évaluation et ne pas oublier de proposer des ressources maîtrisées ;
- Offrir du temps de parole à l'enseignant débutant ;
- Apporter des conseils concrets immédiatement transférables en particulier aux enseignants qui en expriment le besoin.
- Réaliser une fiche d'observables d'une séance : posture de l'enseignant, des élèves, les relations enseignant-élèves, élèves-élèves.

3. Production par le candidat d'un rapport de visite
4. Entretien du candidat avec le jury

La troisième séquence inscrit le candidat dans la rédaction d'un rapport de visite de deux pages maximum qui permet un support pour l'entretien différé avec le jury qui a observé la vie de la classe, l'entretien mené avec l'enseignant débutant et lu le rapport de visite.

Ce document écrit, sans consignes supplémentaires que son titre, devra être pour le candidat une source d'interrogation : rubriques, organisation, hiérarchisation, présentation.

Le candidat, en début d'entretien avec le jury, prendra soin de présenter « *l'analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la deuxième séance ; il explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé* ».

« *Le questionnement du jury dépasse la cadre de la séance observée et lui permet d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs* ».

Commentaires des membres du jury

D'une manière générale, les rapports de visites remis par les candidats respectaient le format : le contexte de la visite, les outils de l'enseignant, les compétences et objectifs de la séance, la traduction du réel (la séance, les échanges entre l'enseignant et les élèves, le climat de la classe, les

modalités de travail mises en œuvre), les marges de progrès et les points d'entrée pour l'entretien, les références (didactiques et pédagogiques) et le contrat pour les visites suivantes.

Les contraintes rédactionnelles sont aussi respectées pour la majorité des candidats.

Cependant, Les candidats ont du mal à prendre de la distance par rapport à leur pratique immédiate. Les candidats ne se sont pas appropriés les attendus de l'épreuve.

Il est important de se référer et s'appuyer sur le prescrit qui indique quelles sont les compétences évaluées. Les candidats rencontrent des difficultés à prendre des indices pertinents quant à l'activité des élèves, la réalisation des tâches pour emmener l'enseignant débutant vers une analyse réflexive. Une certaine fragilité est à noter lorsqu'il s'agit de faire une première analyse des réussites et erreurs des élèves. Les candidats ont du mal à relever les points positifs de la séance proposée et les points à améliorer et peinent à emmener l'enseignant à justifier ses choix pédagogiques à partir d'une analyse du contexte fondée sur des résultats d'évaluation ou des éléments spécifiques.

Recommandations aux candidats :

Pour le rapport de visite

- Mettre en exergue et bien connaître l'intérêt pédagogique et didactique des références proposées dans la bibliographie du bulletin de visite ;
- Approfondir les préoccupations des enseignants débutants ;
- Proposer des pistes de remédiation concrètes aux difficultés des enseignants ;
- Faire construire une synthèse par l'enseignant et l'utiliser comme une perspective ;
- Formuler des conseils précis et applicables dans le vécu professionnel de l'enseignant ;
- Eviter les présentations linéaires ;
- Etre concis, clair et efficace ;
- Eviter le descriptif de la séance.

Pour l'échange avec le jury

- Étayer et argumenter les réponses ;
- Préparer son entretien en évitant la redondance avec le rapport d'activité ;
- Mobiliser des ressources diverses (savoirs personnels et référents théoriques, culturels et une veille pédagogique) ;
- S'appuyer sur les domaines de compétences du métier de formateur pour construire son propos ;
- Répondre aux questions et dynamiser les échanges avec le jury ;

L'épreuve complémentaire de spécialisation

Uniquement, les candidats titulaires d'un CAFIPEMF peuvent se présenter à cette épreuve.

Le choix de la spécialisation : arts visuels, EPS, Education musicale, Enseignement en maternelle, Enseignement et Numérique, Histoire-Géographie-enseignement moral et civique, Langues culture régionales, Sciences et technologie doit être précisé lors de l'inscription du candidat.

Pour la spécialisation LVE et LCR, la langue choisie doit être enseignée dans l'académie et appartenir aux langues prévues dans les programmes.

Cette épreuve de spécialisation se compose de 3 séquences :

La première épreuve consiste en un rapport d'activités professionnelles effectuées en qualité de PEMF ou de CPC valorisant les compétences propres à la spécialisation visée.

Ce document de 5 pages, sans annexe, sera support de l'entretien de la séance 3.

La seconde épreuve concerne la spécialisation choisie. Elle se décline en une action de formation professionnelle collective, dans la spécialisation choisie, auprès d'enseignants en formation initiale ou continue. Le jury observera tout particulièrement « *la capacité du candidat à mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous, à proposer des démarches, outils, supports didactiques et pédagogiques utiles pour la problématique travaillée, à établir des liens avec les autres apprentissages* ».

La troisième épreuve consiste en un entretien avec le jury qui permet au candidat d'explicitier, argumenter ses choix opérés dans l'action de formation et bien sûr d'approfondir les axes présentés dans le rapport d'activité. Il sera question d'évaluer l'expertise professionnelle de formateur et les connaissances pédagogiques et didactiques dans la spécialisation choisie.

Conclusion

Ce nouveau CAFIPEMF a occasionné quelques réorganisations dans la formation et dans l'organisation des différentes épreuves au regard des différentes situations des candidats. Certains passaient toutes les épreuves d'autres gardaient le bénéfice de leur année antérieure.

De nombreux candidats se sont emparés de cette certification, l'absence de rédaction d'un mémoire a été décisive. Ils ont découvert le processus de changement de posture obligatoire : expertise, prise de connaissance des domaines de compétences de formateurs et nouveaux gestes professionnels à développer. De nombreux candidats ayant été référents mathématiques et référent français ont débuté une évolution dans leur posture dans leur rôle d'accompagnement qui les mène vers l'examen de la certification.

Ce rapport se veut être une occasion professionnelle de réfléchir aux conditions optimales pour amorcer un changement de posture. La certification se veut être une porte à la mise en place d'un processus réflexif quant à une évolution de carrière vers les métiers de formateurs autour des quatre domaines de compétences :

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer communiquer
- Accompagner
- Observer, analyser, évaluer

Ce rapport se veut être un outil pour permettre à chaque candidat d'approfondir son expertise d'enseignement exigé, notamment, en français et mathématiques et de découvrir les nouvelles missions et les gestes professionnels d'un formateur.